

# Parc éolien Le Moulin à Vent

---

Projet de parc éolien Le Moulin à Vent  
à La Romagne, Givron et Doumely-Bégnny, Ardennes  
Dossier de la concertation



Introduction	2
Les étapes du projet	3
Résumé du projet	5
Le projet en images	11
Qui nous sommes	19

Après plusieurs années de réflexions et d'études, pendant lesquelles nous avons rencontré et consulté les élus, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles, nous avons aujourd'hui défini un projet de 6 éoliennes à La Romagne, Givron et Doumely-Bégny, en cohérence avec tous les paramètres liés à l'implantation des éoliennes que nous résumons ici. Le projet représente un investissement d'environ 20 millions d'euros.

Alors que nous préparons le dépôt de demande d'autorisation auprès des services de l'Etat nous organisons, à notre initiative, une concertation préalable auprès des habitants des communes proches.

Les habitants de Givron, La Romagne, Doumely-Bégny, Chaumont-Porcien, Rocquigny, Saint-Jean-aux-Bois, Montmeillant, Signy-l'Abbaye, Lalobbe, Grandchamp, Draize, La Neuville-lès-Wasigny, Wasigny, Mesmont, Sery, Justine-Herbigny, Hauteville, Son, Chappes et Remaucourt, sont invités à participer à la concertation préalable en consultant le dossier de la concertation (le présent document) et en s'exprimant :

du vendredi 27 octobre au lundi 13 novembre 2017

- sur le site internet <http://lemoulinavent.EnergieDemain.fr>

- en mairies, aux horaires d'ouverture

à La Romagne, le mardi de 9h à 12h

à Givron, le mardi de 14h à 16h

à Doumely-Bégny, le mardi de 10h à 11h30 et le jeudi de 16h à 18h

- en nous adressant un courrier avec nom, prénom et adresse postale à

P&T Technologie, parc éolien Le Moulin à Vent

Val d'Orson – Rue du Pré Long, 35770 Vern-sur-Seiche

Nous vous présentons sur cette page les différentes étapes depuis l'origine du projet et de la démarche, par ordre chronologique.

### Mars à Octobre 2015 – P&T Technologie se présente aux élus locaux

Dès 2015, nous nous présentons respectivement auprès des maires de Doumely-Bégnny en mars, de Givron en août, et de La Romagne en octobre avec une majorité des membres du conseil municipal. Nous présentons une carte qui délimite la zone d'intérêt à distance des habitations.

### Fin 2015 – Délibération des conseils municipaux

Les conseils municipaux des 3 communes délibèrent en faveur du projet.

### Fin 2015 – Lancement de la consultation foncière

Après avoir rencontré les élus locaux, nous débutons les consultations auprès des propriétaires fonciers et exploitants agricoles pour connaître la faisabilité foncière (possibilité d'accès au foncier) en vue du développement d'un projet éolien.

### 2016 – Présentation de la démarche au conseil municipal

Avant le lancement des études, nous présentons la démarche au conseil municipal de La Romagne.

### Mars 2016 – Début des études de la faune et de la flore

Le bureau d'études indépendant AEPE Gingko est mandaté pour conduire les études faune et flore. Il s'agit d'inventorier sur une durée longue l'ensemble des espèces floristiques et faunistiques présentes sur la zone d'étude.

### 2016 – Rencontres et échanges réguliers avec les élus

Nous échangeons régulièrement avec les maires des 3 communes, nous les tenons informés de l'avancée des études et réflexions. Notre prestataire Quelia les rencontre pour préparer la phase d'information qui aura lieu préalablement au dépôt des demandes d'autorisation (prévue fin 2017).

### Mars 2017 – Lancement de l'étude paysagère

Nous débutons l'étude paysagère qui permettra au 2eme semestre 2017 de présenter des photomontages pour donner un aperçu paysager des éoliennes depuis des points de vues proches, intermédiaires et éloignés.

## Les étapes du projet

### Mai 2017 – Présentation du projet au « Groupe de travail éolien »

Nous présentons le travail réalisé devant le « Groupe de travail éolien », instance qui regroupe les services de l'Etat et permet d'échanger avec ces derniers préalablement au dépôt de la demande d'autorisation (prévu fin 2017). Cette réunion permet de mieux comprendre les attentes des différents services et de leur faire découvrir certains éléments du projet.

### Juin 2017 – Rencontre avec des élus des trois communes

Nous rencontrons ensemble les maires des trois communes pour un point d'étape. A cette occasion nous décidons qu'un site internet devra être mis en ligne pour permettre aux habitants de prendre connaissance de manière détaillée du projet de parc éolien. Nous proposons que le parc éolien porte le nom de « Le Moulin à Vent » qui est le nom de lieux-dits concernés par la zone d'études.

### Octobre 2017 – Mise en ligne du site internet

Le site internet <http://lemoulinavent.EnergieDemain.fr> est mis en ligne pour rendre accessible à tous les informations sur notre démarche.

### Du 27 octobre 2017 au 13 novembre – Concertation préalable

P&T Technologie sollicite l'avis des habitants du vendredi 27 octobre au lundi 13 novembre.

Pendant cette période, les citoyens peuvent consulter le dossier de la concertation et formuler un avis sur le projet sur le site internet

<http://lemoulinavent.EnergieDemain.fr>

en mairies, aux horaires d'ouverture

à La Romagne, le mardi de 9h à 12h

à Givron, le mardi de 14h à 16h

à Doumely-Bégny, le mardi de 10h à 11h30

et le jeudi de 16h à 18h

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire nous faire parvenir votre avis par courrier sur papier libre à :

P&T Technologie, parc éolien Le Moulin à Vent

Val d'Orson – Rue du Pré Long 35770 Vern-sur-Seiche

Les avis seront recueillis et traités par l'agence de concertation Quelia.

Nous présentons ici les études et réflexions pour la création d'un parc éolien sur les communes de La Romagne, Givron et Doumely-Bégny, dans les Ardennes.

### DES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE

La création d'un parc éolien est un travail de synthèse pour la prise en compte des habitants et usagers du territoire, du relief, de la faune et de la flore, de servitudes techniques et du paysage. Nous présentons ici un résumé des principaux facteurs qui ont orienté nos réflexions.

#### *Les habitants et les usagers du territoire*

Les habitations sont les premiers éléments pris en compte pour définir la zone dans laquelle des études pourront être menées. Il s'agit de respecter une distance minimale de 500 mètres aux habitations. Sur la carte, cette zone est définie par le trait rouge qui s'étend sur La Romagne au nord, Givron au centre et Doumely-Bégny au sud.

L'étude de l'implantation d'éoliennes ne portera que sur l'intérieur de cette limite. Par ailleurs la destination actuelle des terres agricoles est également intégrée aux réflexions, dans ce cas essentiellement des prairies et quelques parcelles de céréales.

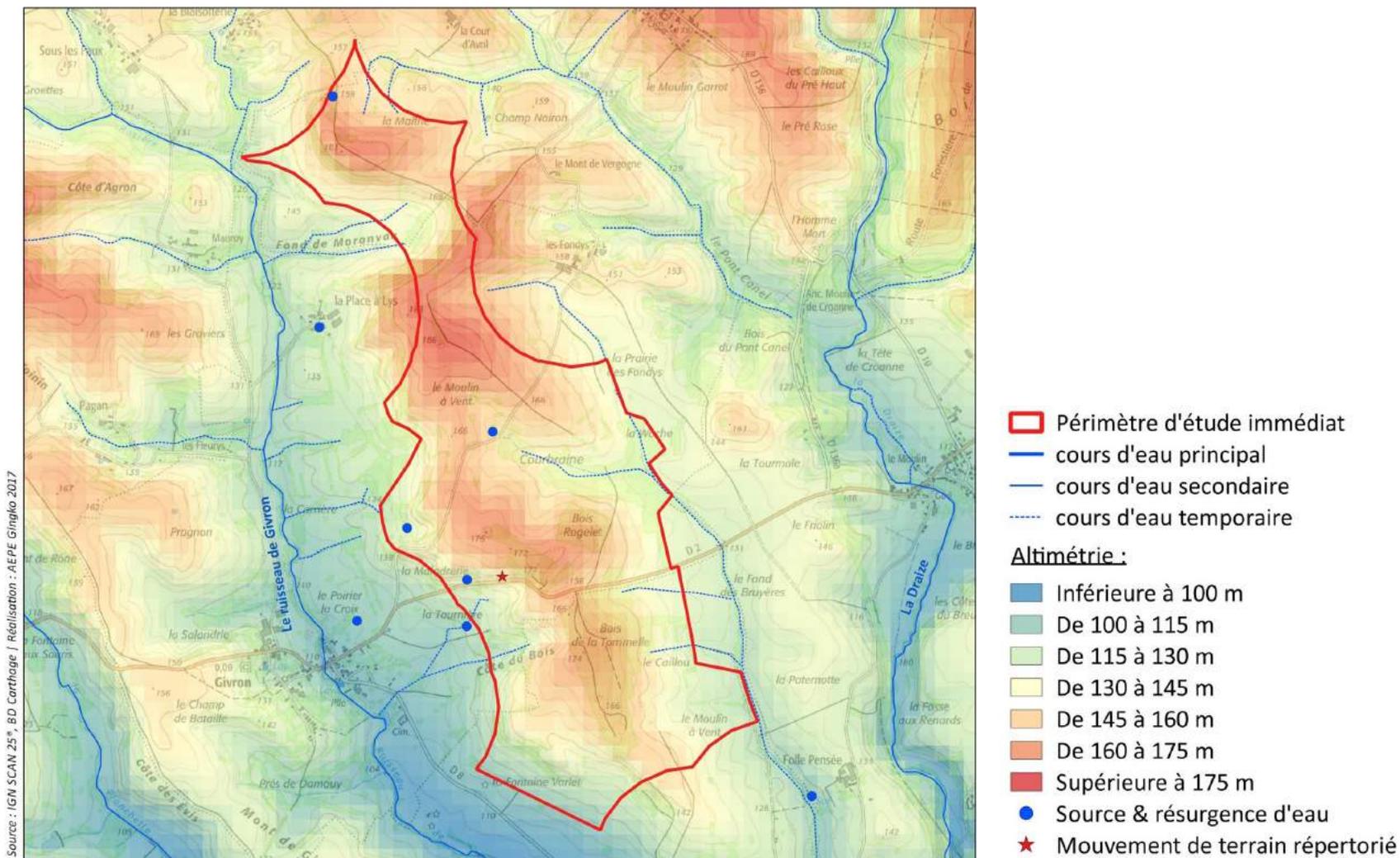


Une étude acoustique est également réalisée pour caractériser avec précision la propagation des sons selon le bruit ambiant, les caractéristiques des éoliennes et les conditions de vents. La réglementation stricte qui s'applique doit être respectée pour toute habitation autour des éoliennes.



### Le relief

La prise en compte du relief est fondamentale pour optimiser la production d'énergie en captant les vents sur la ligne de crête. Cette dernière, orientée nord-ouest/sud-est, culmine à environ 180 m de haut.





Les enjeux environnementaux principaux que nous devons prendre en compte pour la définition du projet sont synthétisés sur cette carte.

### *Faune, flore et enjeux écologiques*

Pour assurer la meilleure protection des espèces présentes sur le site nous avons fait réaliser des inventaires écologiques sur une année (4 saisons) conformément au protocole exigé par la DREAL (service de l'Etat). Cette étude est réalisée avec des observations par des spécialistes indépendants du bureau d'études AEPE Gingko, sur place lors de nombreuses visites, et porte sur :

- toutes les espèces d'oiseaux
- les mammifères
- les chiroptères (chauve-souris)
- les reptiles et les amphibiens
- les insectes
- la flore (toutes espèces)

□ Périmètre d'étude immédiat

### **Enjeux concernant les milieux naturels**

■ Haies arbustives

■ Haies arborées et arbres isolés

■ Boisements

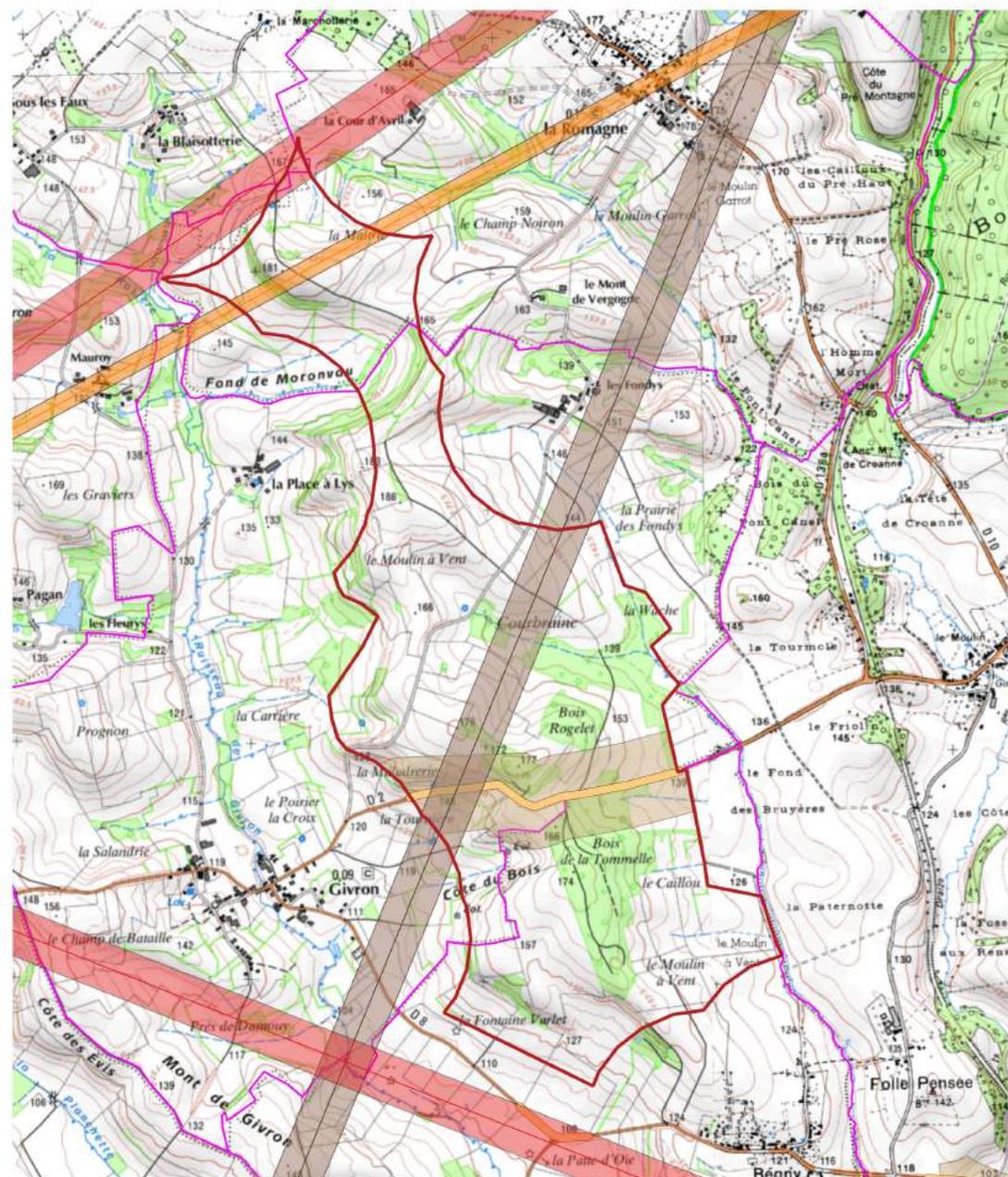
■ Prairies humides

Il s'agit de conserver les boisements et lisières, le réseau bocager (haies et arbres isolés) et les secteurs de prairies humides. Le site est par ailleurs sur un front de passage diffus d'oiseaux migrateurs que l'on doit prendre en considération.

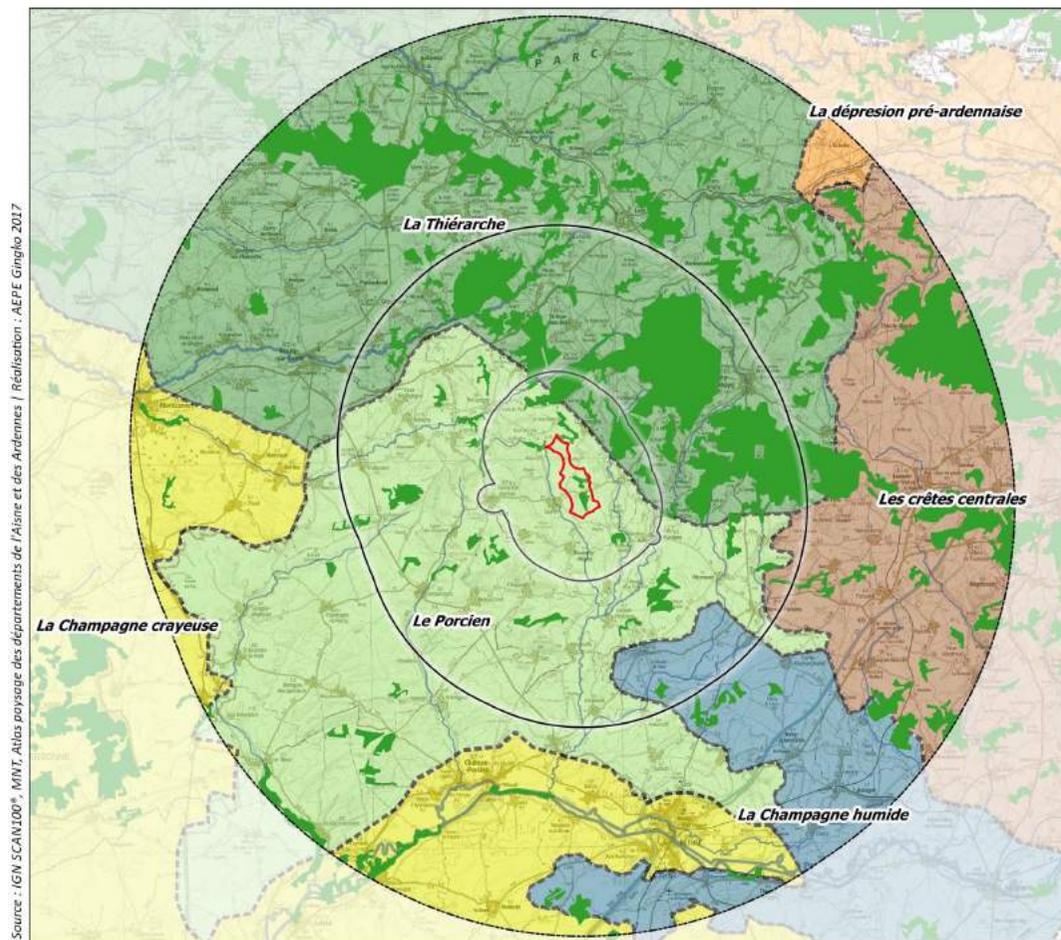
### Zones urbanisables, faisceaux hertziens et routes

L'implantation d'éoliennes est soumise à une réglementation qui impose un recul par rapport aux faisceaux d'ondes hertziennes (ici il s'agit de ceux de TDF, Orange et SFR). Une distance minimale par rapport aux routes, calculée en fonction de l'importance du trafic (route communale Givron-La Romagne et route départementale Givron-Draize), est également à respecter.

-  Limite communale
-  Zone d'écart aux habitations
-  Faisceau\_Orange
-  39m du faisceau orange
-  Faisceau\_SFR
-  100m du faisceau SFR
-  Faisceau\_TDF
-  100m du faisceau TDF
-  Route départementale
-  180m de la route départementale



## Résumé du projet



### Les unités paysagères et enjeux patrimoniaux

La zone d'étude est située dans l'unité paysagère du Porcien et la sous-unité du Bas-Porcien bocager.

Ce secteur présente un relief « doucement chahuté » alternant entre monts et vallons avec un caractère rural bien préservé, un paysage bocager marqué et des villages préservés disséminés sur le territoire.

- Périmètre d'étude immédiat
- Périmètre d'étude rapproché
- Périmètre d'étude intermédiaire
- Périmètre d'étude éloigné

#### Unités paysagères

- Le Porcien
- La Thiérarche
- La Champagne crayeuse
- La Champagne humide
- La dépression pré-ardennaise
- Les crêtes centrales

#### Cours d'eau

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

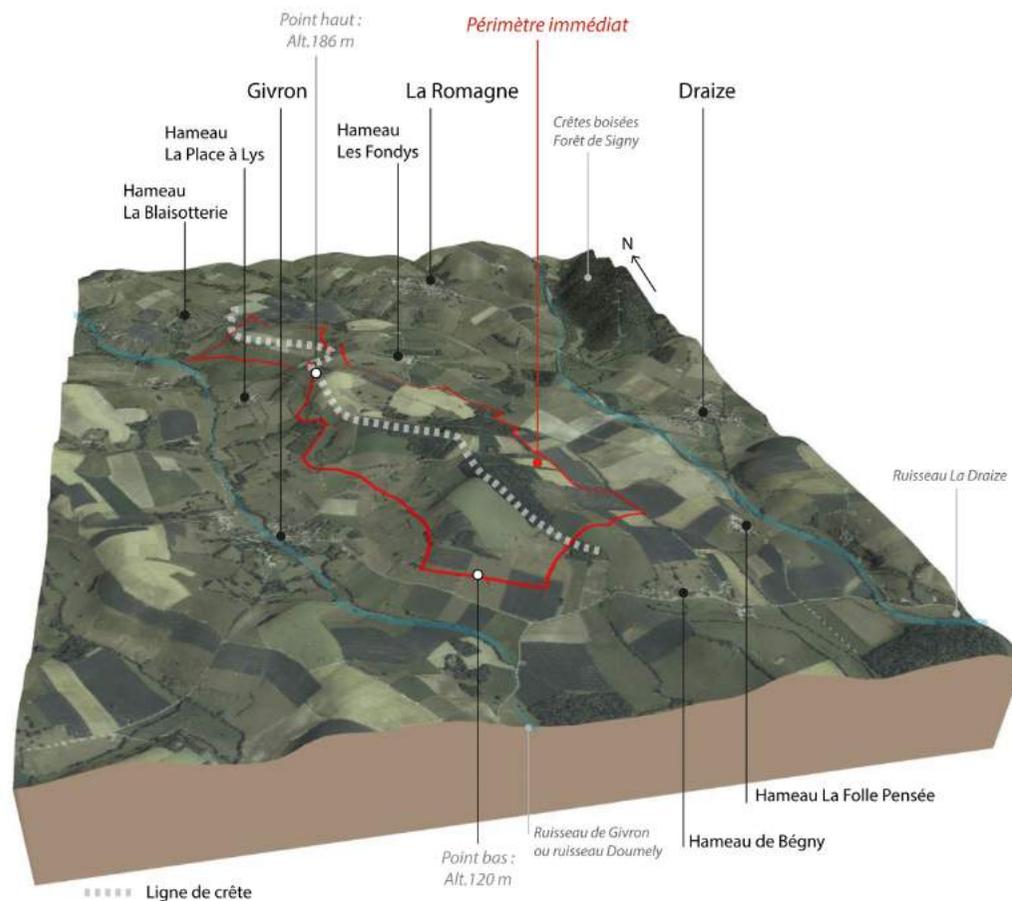
Au sud, le site est bordé par la Champagne crayeuse avec des paysages ouverts permettant des perceptions lointaines et au nord par la Thiérarche avec des vues plutôt fermées du fait des crêtes boisées qui créent des masques visuels.

Quatre aires d'études sont définies autour de la zone : les périmètres immédiat, rapproché (0 à 3 km), intermédiaire (3 à 10 km) et éloigné (10 à 20 km).

La sensibilité des visibilités sur le futur parc éolien depuis les monuments, les routes belvédères, les hameaux ou bourgs est étudiée en détail.

La ligne de crête et les deux vallons qui la longent constituent une ligne de force remarquable du paysage nord-ouest/sud-est qui induit des recommandations fortes.

L'implantation des éoliennes devra respecter la ligne de crête et l'ensemble des enjeux identifiés par les études réalisées.

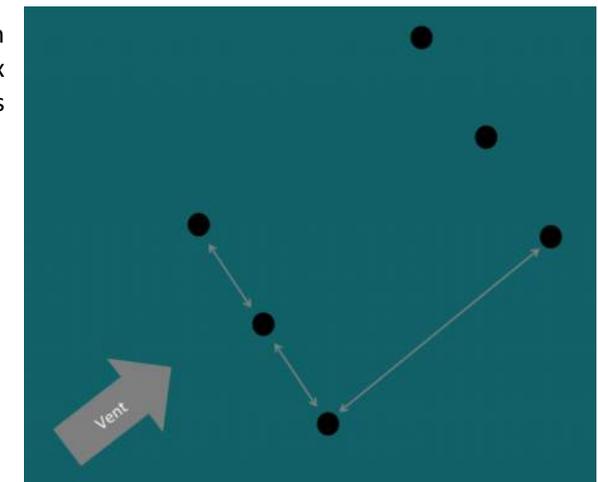


### OPTIMISATION DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Pour valoriser la ressource du vent, il faut pouvoir connaître les régimes de vent (vitesse, direction, etc.) et les variations journalières et saisonnières. L'implantation d'un mât de mesure est donc conseillée, sur une période d'au moins une année.

Nous n'avons pas encore planifié la mise en place d'un mât de mesure. Pour favoriser le fonctionnement optimal des éoliennes, il faut pouvoir les implanter face aux vents dominants. C'est ainsi que la production peut être optimisée, en respectant en outre des distances entre chaque éolienne pour éviter les turbulences.

Schéma d'implantation des éoliennes face aux vents dominants



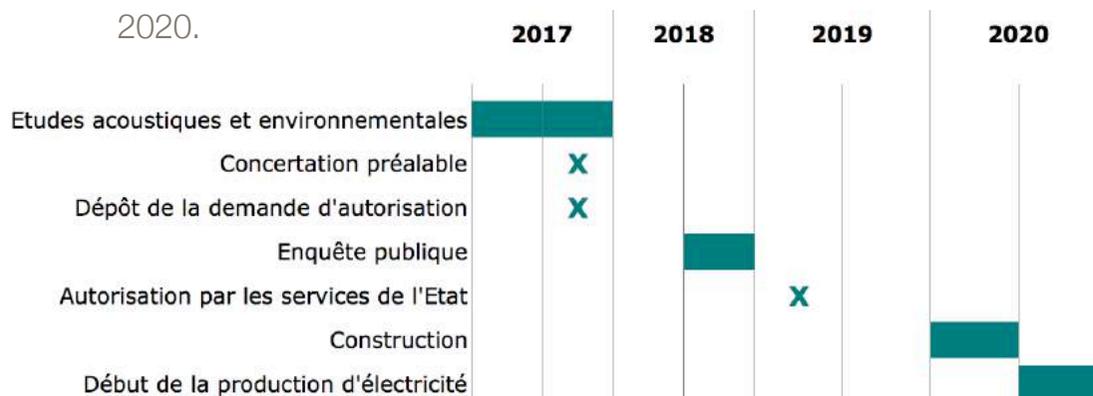
### DES ÉOLIENNES QUI LONGENT LA LIGNE DE CRÊTE

L'implantation retenue suit la ligne de crête et les vallées des ruisseaux de Givron et de la Draize, du nord-ouest vers le sud-est. Les 3 paires d'éoliennes successives forment une ligne brisée qui tend à être perçue comme un ensemble linéaire. Les verticales des éoliennes et les distances entre les éoliennes de chaque paire sont homogènes, afin d'offrir une régularité de la perception du parc dans le paysage.

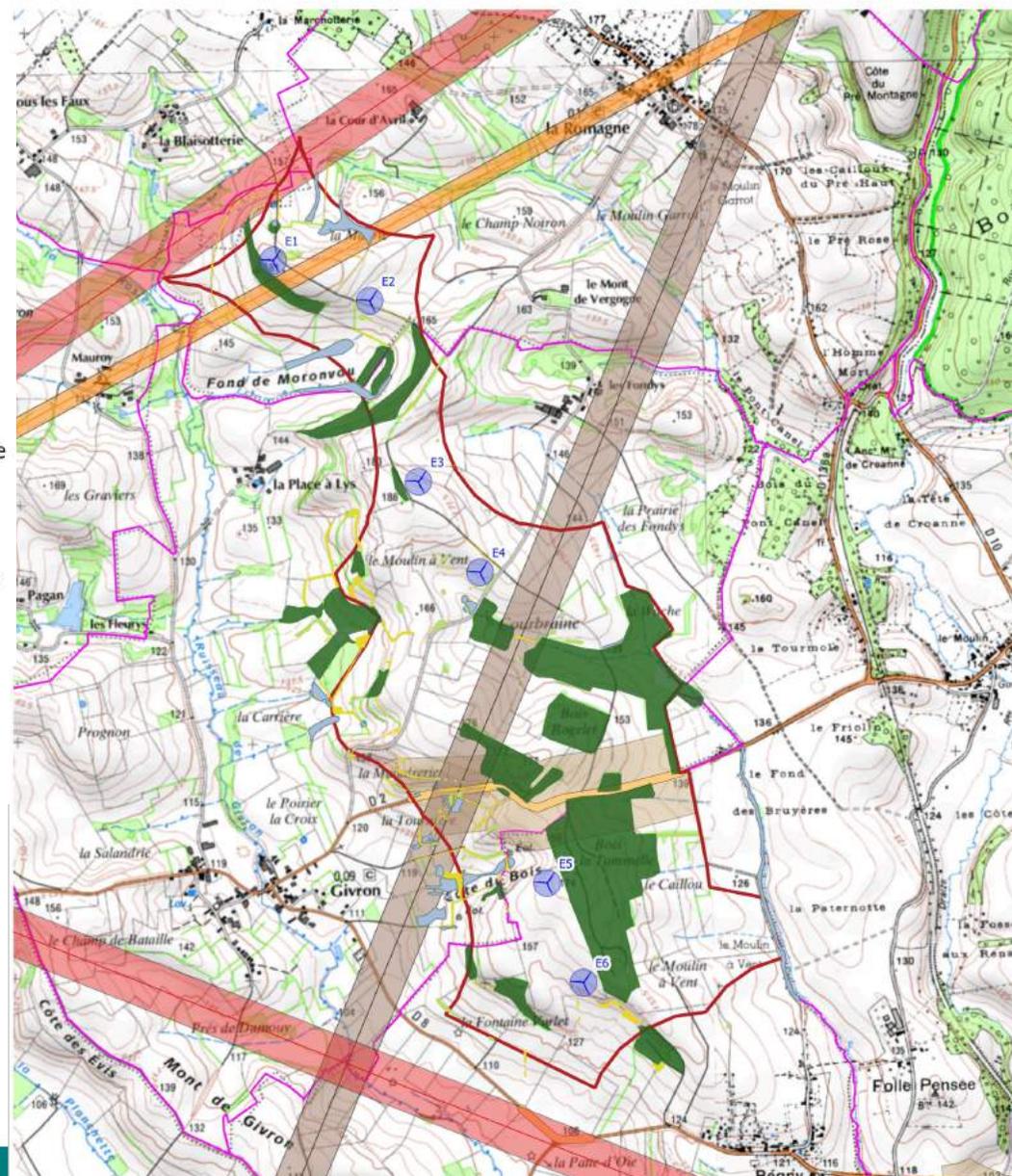
Le projet représente un investissement d'environ 20 millions d'euros.

### CALENDRIER

La création d'un parc éolien suit un calendrier incompressible de plusieurs années pour une mise en service au plus tôt à partir de 2020.



- Limite communale
  - Zone d'écart aux habitations
  - Eoliennes
- Contraintes techniques**
- Faisceau\_Orange
  - 39m du faisceau orange
  - Faisceau\_SFR
  - 100m du faisceau SFR
  - Faisceau\_TDF
  - 100m du faisceau TDF
  - Route départementale
  - 180m de la routes départementale
- Le milieu naturel**
- Boisement
  - Haies multistrates et arbres isolés
  - Haies arbustives
  - Zones humides



## Le projet en images

Nous avons souhaité vous permettre de mieux comprendre visuellement, depuis plusieurs points de vue, quelle visibilité il pourra y avoir des éoliennes. Pour cela nous recourons aux photomontages qui sont normés et sont également présentés aux services de l'Etat lors de l'instruction du dossier.

Un photomontage est une insertion d'éoliennes aux paramètres géométriques et d'implantation connus dans une photographie du paysage. On obtient alors une image réaliste des éoliennes d'un point de vue paysager.

Les éoliennes représentées dans les photomontages ont les caractéristiques dimensionnelles suivantes :

- Hauteur de moyeu : 120 mètres (pour les éoliennes E1 à E4) et 91 mètres (pour les éoliennes E5 à E6)
- Diamètre du rotor : 117 mètres
- Hauteur totale des éoliennes : 178,50 mètres (pour les éoliennes E1 à E4) et 149,5 mètres (pour les éoliennes E5 à E6)

Nous vous présentons dans les pages suivantes 6 photos depuis des points de vue différents que vous pouvez également consulter sur le site internet :

<http://lemoulinavent.EnergieDemain.fr>

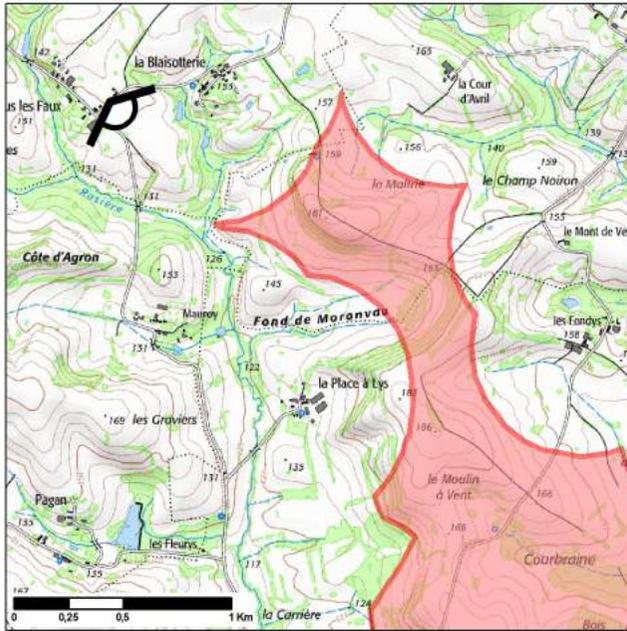


Flashez ce code pour consulter le site internet depuis votre tablette ou smartphone

Les points de vue présentés sur les pages suivantes sont situés dans le périmètre rapproché au niveau d'ouvertures visuelles en direction du projet. Il s'agit donc de vues proches situées sur des lieux à enjeu paysager.

# Parc éolien Le Moulin à Vent

## 04 - Vue depuis le hameau de la Blaisotterie 13



Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 1 073 m

### Commentaires paysagers

Situé au niveau du hameau de la Blaisotterie, cette vue illustre la perception du parc éolien positionné sur la ligne de crête. Les éoliennes apparaissent groupées deux à deux et émergent du bocage ardennais.

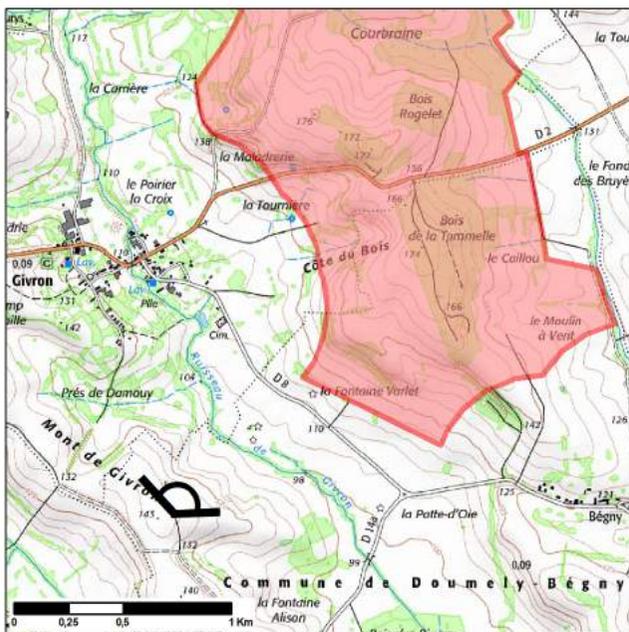
### Vue filaire à 120°



### Vue réaliste à 120°



## 05 - Vue depuis le Mont de Givron

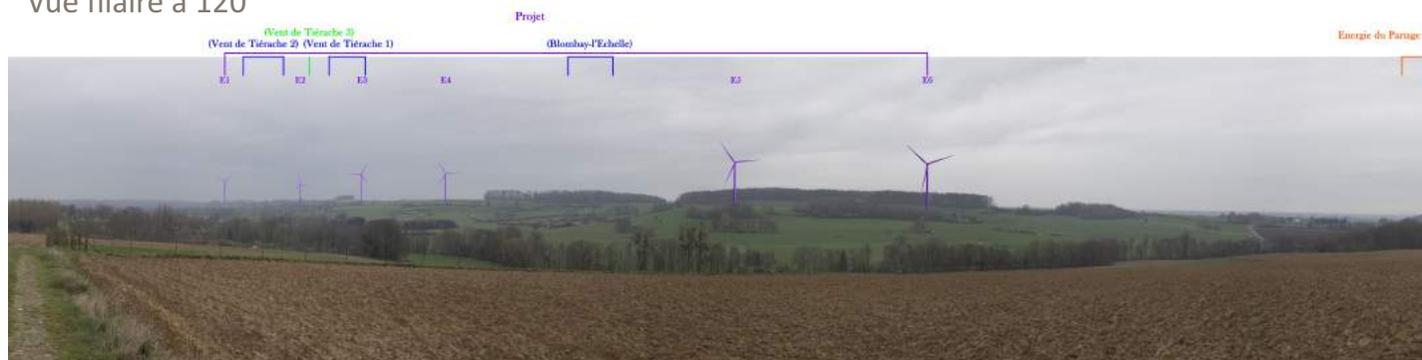


Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 1 404 m

### Commentaires paysagers

Depuis le Mont de Givron, le parc éolien s'étend lisiblement et prend toute son ampleur avec l'alignement des machines au sommet de la ligne de crête entre les boisements et le bocage.

### Vue filaire à 120°



### Vue réaliste à 120°

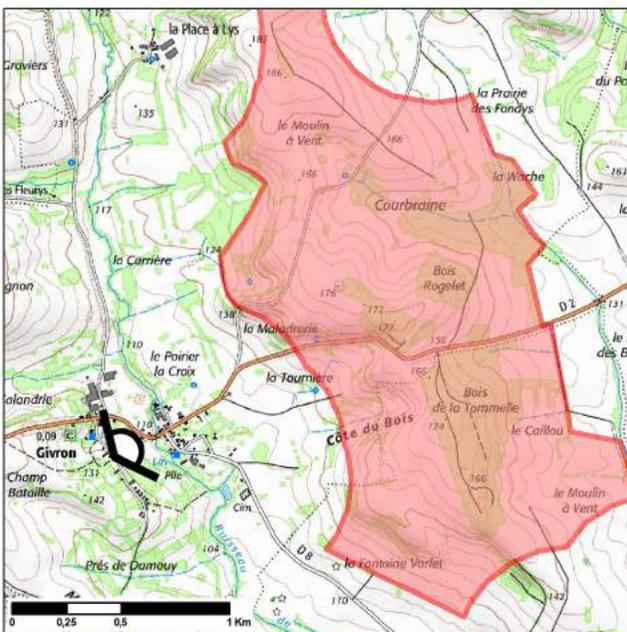


## 07 - Vue depuis le centre bourg de Givron

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 1 412 m

### Commentaires paysagers

Depuis ce point de vue situé dans la rue de l'église à Givron, le parc éolien est perceptible partiellement avec seulement les machines E5 et E6 qui apparaissent derrière le filtre de la végétation.

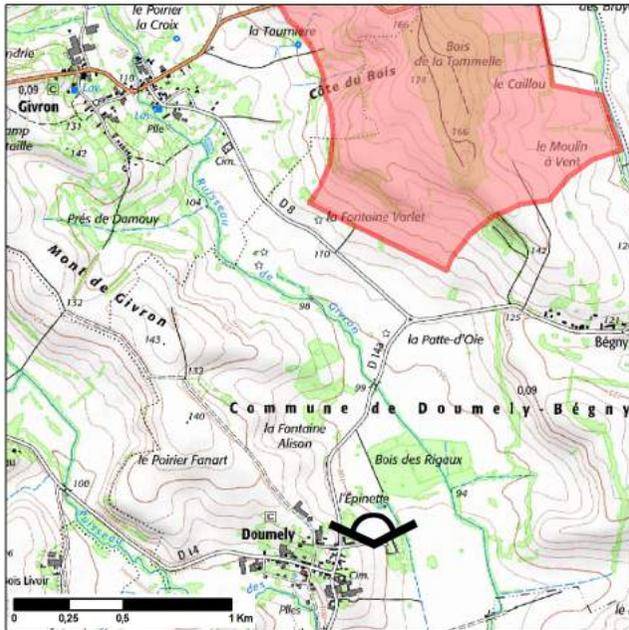


### Vue filaire à 120°



### Vue réaliste à 120°





Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 1 721 m

### Commentaires paysagers

Depuis cette prise de vue située à proximité du château de Doumely (partiellement classé aux monuments historiques), le parc éolien apparaît derrière les boisements. La composition du parc reste clairement lisible grâce à l'alignement de l'ensemble des machines sur un même axe.

### Vue filaire à 120°

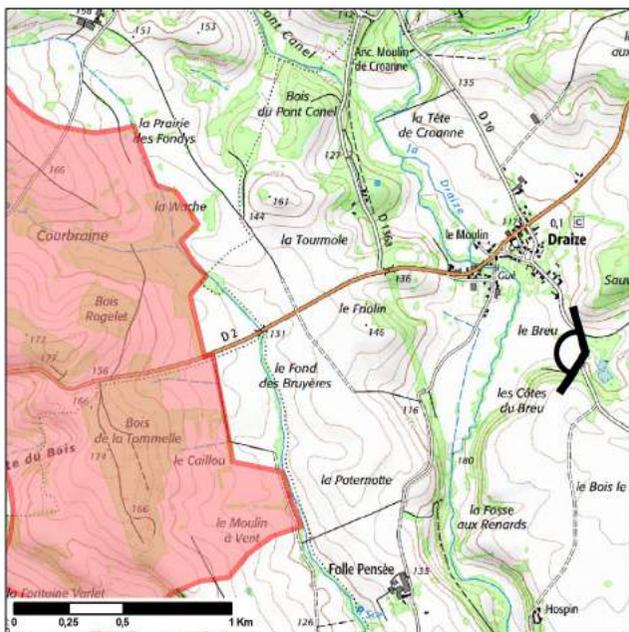


### Vue réaliste à 120°



# Parc éolien Le Moulin à Vent

## 12 - Vue depuis l'entrée du bourg de Draize 17

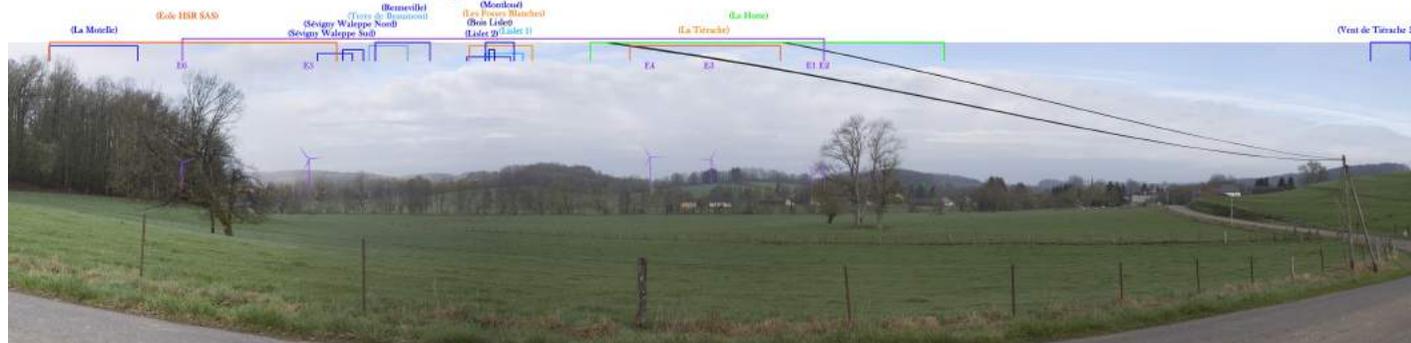


Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 2 343 m

### Commentaires paysagers

Sur la route menant à Draize, le parc est presque entièrement visible, hormis l'éolienne E6 cachée derrière un bosquet. La composition du projet s'étire au fil de la ligne de crête surmontée de boisements. Un effet de brouillage visuel entre les silhouettes des machines E1 et E2 est perceptible.

### Vue filaire à 120°



### Vue réaliste à 120°



# Parc éolien Le Moulin à Vent

## 13 - Vue depuis la RD 136, en arrivant à La Romagne

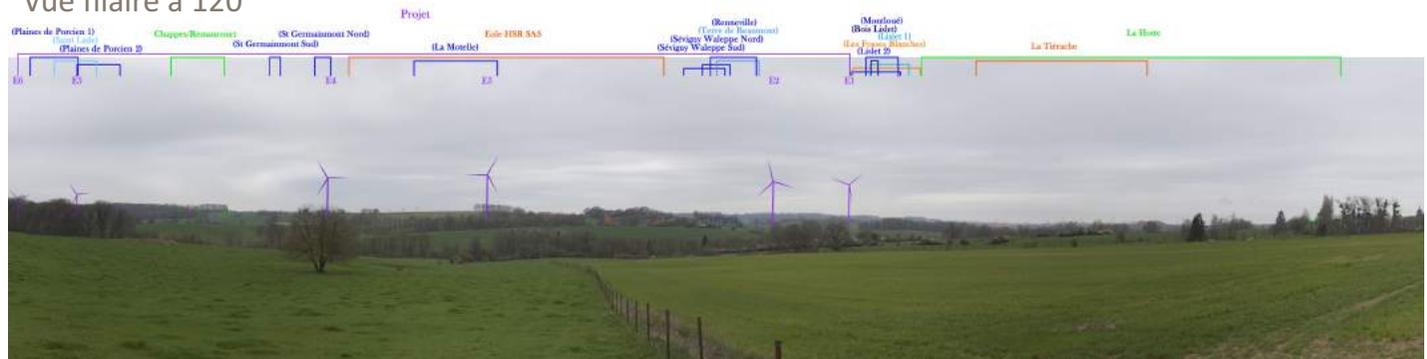
18

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 1 876 m

### Commentaires paysagers

Depuis la RD 136 menant au bourg de La Romagne, le parc éolien est clairement perceptible, il souligne le relief des paysages de collines et s'élève de manière franche au-dessus du bocage et des boisements. La silhouette des machines E1, E2, E3 et E4 apparaît nettement, tandis que les machines E5 et E6 sont plus discrètes car situées derrière des masques arborés.

### Vue filaire à 120°



### Vue réaliste à 120°



Ce projet est développé par P&T Technologie.

## P&T Technologie

P&T Technologie SAS est un bureau d'études de développement, construction et gestion de parcs éoliens basée à Vern-sur-Seiche, près de Rennes, en Bretagne.

Depuis le début de notre activité en 2001, nous avons accompagné de nombreux projets et aujourd'hui sommes fiers de nos réalisations avec la gestion de :

- 8 parcs éoliens en Bretagne
- 1 parc en Pays de la Loire
- 5 parcs en Lorraine
- 2 parcs en Poitou-Charentes

Actifs dans le développement de projets nous travaillons actuellement sur le développement d'une vingtaine de parcs dans la région Bretagne et d'autres régions de France.

P&T Technologie est depuis l'été 2010 devenue une filiale du groupe allemand Energiequelle GmbH. Fondé en 1997, ce groupe indépendant de 140 personnes est exclusivement dédié au développement de projets pour la transition énergétique, en Allemagne et en Europe, alliant économie et écologie comme l'expliquent ses deux fondateurs.

Notre activité en France nous a permis d'acquérir une solide expérience dans le secteur du développement, de la construction et de la gestion de projets en énergies renouvelables.

## Qui nous sommes



Notre démarche s'inscrit dans le principe du développement durable – une action à la fois écologique, sociale et économique qui tient compte des générations futures. L'objectif étant de mettre en œuvre une politique d'information transparente et une fiabilité élevée dans toutes les phases des projets grâce à notre présence sur le terrain et à notre expertise.

Notre activité de développement de projets s'étend de la prospection de sites jusqu'à l'obtention des autorisations administratives pour la construction et l'exploitation.

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre – en tant qu'interlocuteur unique – nous organisons la construction des parcs depuis la préparation des chantiers jusqu'à leur mise en service industriel.

Nous assurons également l'exploitation technique et commerciale des parcs pendant toute la phase de production d'électricité.

Ainsi, P&T Technologie SAS est l'interlocuteur privilégié auprès des propriétaires fonciers et exploitants agricoles, des collectivités territoriales et administrations ainsi que des investisseurs pendant toute la durée de vie des parcs éoliens.

Les personnes responsables du projet pour P&T Technologie sont Margaux BLONDEAU et Matthieu LE DREVO. Vous pouvez les contacter via le formulaire de contact sur le site internet <http://lemoulinavent.EnergieDemain.fr>.

## Qui nous sommes

Les entreprises ci-dessous sont mandatées par P&T Technologie pour des missions précises au cours du développement du projet.

### Nos prestataires



AEPE-Gingko est un Bureau d'Etudes spécialisé et indépendant qui réalise pour P&T Technologie : les analyses paysagères, les inventaires faunistiques et floristiques, la cartographie SIG, les dossiers réglementaires.



EREA Ingénierie est un Bureau d'études d'ingénierie indépendant qui réalise pour P&T Technologie les études acoustiques.

# Parc éolien Le Moulin à Vent

---

P&T Technologie  
Parc éolien Le Moulin à Vent  
Val d'Orson – Rue du Pré Long  
35770 Vern-sur-Seiche

<http://lemoulinavent.EnergieDemain.fr>